

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication des différents documents en lien avec le projet de budget 2026 de l'Etat de Vaud

Le Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) publie ce jour les différents exposés des motifs et projets de décret et de loi consacrés au budget de l'Etat de Vaud pour l'année à venir. Le projet de budget 2026 du Conseil d'Etat est ainsi rendu public avant que ne débutent les travaux de la Commission des finances du Grand Conseil de façon à respecter son autorité et la prééminence de ses tâches. La diffusion des différents documents répond à la volonté de transparence du Gouvernement qui souhaite ainsi favoriser le débat public autour du budget.

Comme il le fait dans le cadre de tout projet de décret ou de loi devant être soumis à une commission parlementaire, le département en charge des finances publie les documents officiels en lien avec le budget 2026 en amont des travaux de la Commission financière. Actionné pour la quatrième année consécutive, ce processus de communication respecte pleinement l'autorité de la commission et confirme la responsabilité de celle-ci face aux enjeux financiers, à la confidentialité des séances et aux débats parlementaires. Il permet par ailleurs de rendre public l'ensemble des éléments budgétaires.

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans une situation financière cantonale qui se péjore, un constat déjà tiré lors de la présentation du budget précédent et celle des comptes 2024. Déficitaire à hauteur de 331 millions, ce budget présenté par le Gouvernement en septembre dernier respecte le cadre constitutionnel dit du « petit équilibre ». Il illustre par ailleurs la volonté gouvernementale de maîtriser les charges tout en préservant les conditions favorables au développement du canton de Vaud, notamment par des investissements nets à hauteur de 1,1 milliard. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil d'Etat s'appuie sur des mesures d'économie dans le prolongement de celles activées lors du bouclage des comptes 2024.

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans la continuité du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat et reflète la volonté de celui-ci de concilier responsabilité financière et maintien d'un haut niveau de service public, malgré un contexte économique et démographique particulièrement exigeant.

Lausanne, le 29 octobre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, [021 316 45 14](tel:0213164514)

TÉLÉCHARGEMENT(S)